



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2024-91
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 mars 2024

L'an Deux mille vingt-quatre et le vingt-sept du mois de mars à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'Article 48, de la Loi du 5 avril 1984, sous la Présidence de Monsieur le Maire, René-Francis CARPENTIER.

Nombre de Membres afférents au Conseil : 29 ayant pris part à la Délibération : 25

Etaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, exceptés Mesdames Anne-Sophie DOUSSE Céline SIANO et Messieurs Jean-Claude AUSTRY Arnaud MONTAGNAC qui étaient excusés et avaient donné procuration.

CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23

La commune de Carry-le-Rouet étant classée commune touristique, les services municipaux doivent faire face, comme chaque année pendant la période estivale, à un surcroît de travail journalier au niveau de l'entretien, de la surveillance de la commune et des animations.

Monsieur le Maire propose la création de 28 emplois saisonniers pour la saison estivale 2024. Ce personnel saisonnier sera affecté sur les sites suivants :

Propreté, entretien des voies et entretien des plages : 6 postes d'adjoint technique à 17h30 hebdomadaires.

- Quatre postes du 1^{er} au 30 juin 2024
- Deux postes du 15 au 30 septembre 2024

Propreté, entretien des voies et entretien des plages : 12 postes d'adjoint technique à 35h00 hebdomadaires.

- Cinq postes du 1^{er} au 31 juillet 2024
- Cinq postes du 1^{er} au 31 août 2024
- Deux postes du 1^{er} au 15 septembre 2024

Circulation quai Vayssière/Espace Roger Grange : 2 postes d'adjoint technique à 30h00 hebdomadaires

- Deux postes du 12 juillet au 17 août 2024

Parking du Rouet : 6 postes d'adjoint technique à 35h00 hebdomadaires (remboursement Métropole Aix-Marseille Provence)

- Deux postes du 1^{er} avril au 30 septembre 2024
- Deux postes du 1^{er} au 31 juillet 2024
- Deux postes du 1^{er} au 31 août 2024

Pôle Affaires Culturelles, Festivités, Sports et Vie Associative : 2 postes d'adjoint technique à 35 heures hebdomadaires

- Deux postes du 1^{er} juin au 30 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 8 AVR. 2024

ID : 013-211300215-20240327-DEL202491-DE

Les agents recrutés sur ces emplois le seront en qualité d'agents de la base de l'indice brut afférent au 1^{er} échelon du grade correspondant à chacun de ces emplois. Il n'apparaît pas nécessaire de fixer un niveau de recrutement pour ces emplois dans la mesure où l'accès à ces grades se fait sans concours ni examen.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces recrutements sont inscrits au budget de la commune aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

A la majorité,
avec 28 voix Pour
1 voix contre : Jean-François MARZA

CRÉE 28 emplois saisonniers pour la saison estivale 2024. Ces emplois seront pourvus par des agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions et selon la répartition fixée ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats en découlant ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et an que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
René-François CARPENTIER

